

Il était 14h51 ce lundi 4 janvier 2021 lorsque le président de la cour d'assise des Alpes Maritimes, Patrick Véron, a prononcé la fameuse phrase inaugurale d'un procès « l'audience est ouverte ». Cette première journée du procès de l'enlèvement de Jacqueline Veyrac, absente, a servi de galop d'essai, notamment pour, dans le cadre du contexte sanitaire, installer les différentes parties, que ce soit du côté de la partie civile ou de la défense, tout en respectant à minima les distanciations. La presse doit d'ailleurs suivre le procès dans une salle à part, située au cœur du tribunal, grâce à des caméras installées dans la salle du tribunal de Nice. Une salle qu'ont pu rejoindre libres sept accusés alors que six comparaissent détenus. Enrico Fontanella, un des principaux protagonistes de cette affaire, en proie à de lourds problèmes de santé, ne pourra lui être jugé. Son cas a été disjoint.

Rappel du déroulé des faits

Le président a aussi procédé au cours de cette première journée à un fastidieux mais nécessaire récapitulatif des faits. Il est notamment revenu en détails sur le premier enlèvement subi par la riche propriétaire du Grand Hôtel de Cannes en décembre 2013 mais qui à l'époque n'avait pas été élucidé par la police. C'est après l'arrestation de certains protagonistes du second enlèvement, survenu, lui, en octobre 2016, dont un certain Philipp Dutton, que les enquêteurs feront le lien entre les deux affaires. Ce dernier écoute, grâce à l'aide d'une interprète anglaise, avec attention le président mais sans jeter un regard à son voisin, Giuseppe Serena, qu'il accuse d'avoir tout organisé. Le restaurateur italien est lui resté impassible pendant toute cette première journée. Mais ce n'est que le début d'un marathon pour lui. Le verdict est attendu le 29 janvier 2021.

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité